

SOCIÉTÉ • SÉCURITÉ

« Nous n'avons pas de problème massif d'insécurité à l'échelle nationale »

Il est primordial de s'intéresser aux questions de délinquance à l'échelon local et de noter les limites des statistiques établies par la police, estime le sociologue Philippe Robert, fondateur du Cesdip, dans un entretien au « Monde ».

Propos recueillis par Antoine Albertini

Publié aujourd'hui à 14h00, mis à jour à 17h30 • Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Philippe Robert, fondateur du Cesdip, à Paris, le 6 mars 2022.

En 2021, le nombre des victimes d'infractions à caractère sexuel commises en dehors de la famille (72 000 victimes) a bondi de plus de 23 % par rapport aux chiffres enregistrés en 2019. D'après les éléments publiés mercredi 30 novembre par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), cette « *très forte progression entamée en 2017* » concerne essentiellement les femmes (86 % des plaignants) et, pour plus de la moitié, des mineurs (55 %). Philippe Robert, fondateur du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) et spécialiste de la statistique policière, est l'auteur, avec Renée Zauberman et Antoine Jardin – directrice et ingénieur de recherches

au CNRS –, d'une étude approfondie consacrée l'évolution de la victimation en France depuis les années 1980. Avec ses collègues chercheurs, il estime que les indicateurs publiés par le ministère de l'intérieur révèlent non pas la véritable mesure de la délinquance mais celle de l'activité des services de police et de gendarmerie. Et décrypte pour *Le Monde* la véritable portée de ces statistiques.

Des chiffres régulièrement publiés montrent une augmentation de la violence physique. Est-ce le signe de l'« ensauvagement généralisé » dénoncé par certains politiques ?

Le mot a beau être à la mode, il ne correspond pas aux données. Nous avons des problèmes de délinquance dans certaines zones bien délimitées, mais certainement pas de problème généralisé dans la société.

Lire aussi (2020) : [Un « ensauvagement de la société » ? Les études montrent, elles, une relative stabilité de la délinquance depuis quinze ans](#)

Les statistiques semblent pourtant démontrer le contraire... Est-ce dû à un défaut dans leur collecte et leur traitement ?

Il ne s'agit pas de défauts, mais des caractéristiques et des limites du système : on prend la statistique policière pour une mesure de la délinquance alors que c'est une mesure de l'activité administrative. Elle ne prend pas en compte ce qui arrive dans les services de police ou de gendarmerie, mais ce qui en sort, c'est-à-dire les procédures adressées aux parquets. Comme c'est le dépôt de plainte par la victime qui fait connaître un contentieux, lorsque la police ne reçoit pas de plainte, ce contentieux ne figure pas dans ses statistiques. Ce n'est donc que très approximativement que ces données peuvent servir à mesurer l'état de la délinquance en France. Pour avoir une vision équilibrée, il faudrait multiplier les points de vue, les angles et les méthodes de mesure.

Cela permettrait-il de démontrer que, contrairement au discours ambiant, le vol, et non la violence physique, reste de loin le principal facteur d'insécurité pour le citoyen lambda ?

Oui, mais il faut remettre cela en perspective. Entre 1960 et 1990, surtout dans les décennies 1960 et 1970, le pays a connu une véritable explosion de la délinquance d'appropriation, qui était liée à l'entrée dans la société de consommation. On constate, depuis le milieu des années 1990 environ, une baisse de l'ensemble des vols et des cambriolages. Mais elle est surtout liée à un très fort repli des atteintes aux véhicules et, surtout, des vols réussis de voitures. On a donc l'impression que cette délinquance baisse fortement, mais elle baisse à partir de très hauts niveaux. Il est plus exact, si l'on regarde sur plusieurs décennies, de parler d'une érosion en palier haut.

Vous pointez le fait que sous l'expression de « coups et blessures volontaires », la statistique policière ne compte pas la même chose en 2022 qu'en 1980. Qu'est-ce que ça signifie ?

Qu'il s'agit d'abord d'un problème d'ordre juridique, qui a des répercussions sur le plan statistique. Jusqu'au début des années 1980 étaient considérées comme un délit de « coups et blessures » les agressions occasionnant pour la victime une incapacité totale de travail temporaire supérieure à huit jours. Or, depuis 1980, une avalanche de lois a transformé en délit des agressions de moindre gravité. Le but de cette inflation législative consiste, notamment, à dénoncer certaines sortes de comportement ou montrer l'intérêt porté à certaines professions ou certaines catégories de victimes.

Conséquence : 80 % des condamnations prononcées pour coups et blessures en 2022 ne l'auraient pas été avant 1980.

Le ministère de l'intérieur publie à échéances très régulières des statistiques de toutes sortes. Une production si fréquente est-elle pertinente ?

L'essentiel de la production statistique et du discours sur l'évolution de la délinquance raisonne sur du court terme, voire sur du très court terme. Le risque consiste à prendre pour des mouvements de fond très importants des tendances parfois anecdotiques. Il faudrait développer un regard de plus long terme sur ces évolutions, qui permettrait d'avoir une vue plus mesurée des problèmes de délinquance.

Comment parvenir à cette vision plus nuancée ?

En France, le débat est extrêmement centralisé, avec l'idée que la sécurité est une compétence régaliennne. Résultat, lorsque l'on veut attirer l'attention sur un problème, on opte pour un discours généraliste. Or nous n'avons pas de problème massif d'insécurité à l'échelle nationale. En revanche, des zones particulières connaissent de très sérieux problèmes. On n'arrive pas à en parler de façon réaliste et mettre l'accent sur les difficultés spécifiques de ces zones. Il faudrait disposer de moyens d'enquête et d'intervention à un niveau plus local. Aujourd'hui, seule l'Ile-de-France, avec l'Institut Paris Région, réalise tous les deux ans une enquête de victimation avec la production de statistiques fines.

La difficulté de parler des réels problèmes d'insécurité dans certains territoires trahit-elle la crainte de stigmatiser les quartiers les plus populaires et les populations qui y vivent ?

Il est méritoire de ne pas vouloir stigmatiser certaines populations mais je ne crois pas qu'en portant un regard plus localisé sur les problèmes de sécurité, on irait dans le sens d'une stigmatisation. On se fait aussi des idées fantasmées sur la véritable nature des difficultés rencontrées par certaines zones du territoire, justement parce qu'on ne regarde pas concrètement quels sont leurs problèmes spécifiques.

Lire aussi le reportage : [Mayotte prise dans une spirale de violence entre bandes rivales](#)

Comment mesurer, dès lors, le fameux « sentiment d'insécurité » ?

Le sentiment d'insécurité comprend deux facettes qu'il ne faut pas confondre : d'un côté, la « peur du crime », la crainte d'être – soi-même ou ses proches – victime de la criminalité chez soi, dans son quartier, dans les transports en commun... Cette peur est très liée à l'exposition au risque filtrée par la vulnérabilité que l'on s'attribue, qu'elle soit physique ou sociale.

L'autre facette – la « préoccupation sécuritaire » – est moins liée au risque ou à l'expérience. Les préoccupés considèrent l'insécurité comme un problème de société grave auquel on devrait accorder davantage d'attention, de moyens, de priorité, quand bien même ils ne se sentent pas personnellement menacés.

Leur crispation sécuritaire est une manière d'exprimer une préoccupation qui se cristallise sur la criminalité mais qui la dépasse largement. Elle traduit une inquiétude de gens qui se sentent mal armés pour faire face à un avenir menaçant. La « peur du crime » affecte de petites minorités (sauf

pour les transports en commun ou la peur pour les enfants) qui ne varient guère ; la « préoccupation sécuritaire », au contraire, connaît des flambées liées à la conjoncture puis regagne, plus ou moins vite, son niveau habituel.

Antoine Albertini